



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 14 novembre 2023

**Délibération CA – 2023-11-14-06**

Relative à l'admission en non valeurs de dettes étudiants

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 14 novembre 2023*

• **Point de l'ordre du jour**

6 – Admission en non-valeur

• **Article 1** : Après exposé de l'agent comptable, le Conseil d'Administration se prononce sur l'admission en non-valeur de dettes irrécouvrables pour un montant total de 1 110,78 € selon la liste jointe.

Nombre de membres participant à la délibération : 14  
Abstentions : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

Fait à Limoges le 14 novembre 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi